

8^{ème} Festival d'Eté de Metz

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le club d'Echecs l'Ecole Française d'Echecs organise son 8^{ème} Festival d'Eté du 24 au 28 juillet 2024 au Centre Culturel de Queuleu, rue des trois évêchés, 57000 Metz.

Le Festival est ouvert aux joueurs licencié(e)s auprès de la Fédération Française des Echecs ou dans un autre pays affilié auprès de la FIDE et ayant un numéro d'identification FIDE.

Si un joueur étranger n'en dispose pas, la FFE lui en fournira un (le joueur sera enregistré sous le code FRA)

Les joueuses et joueurs seront répartis dans des tournois de 10 joueurs qualifiés de « fermés » selon leur classement et appariés selon le système de Berger.

Le dernier groupe peut comporter plus de 10 joueurs et sera alors apparié au système suisse.

La capacité du tournoi est de 90 joueurs, aussi une fois cette taille atteinte et la liste des joueurs publiée, des remplacements pourront être effectués. De la même manière en cas de retrait de dernière minute, en cas d'absence de remplaçant, un « trou » serait alors créé dans le tournoi concerné.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription après le 23 juillet 2024.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telles que votées au dernier Congrès de la FIDE de Chennai et applicables au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 conçu par Erick Mouret)

Le pointage est obligatoire, dans les horaires prévus, pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

Les appariements se font au système de Berger ou au système suisse intégral (Règles C04 FIDE), les numéros d'appariements seront tirés au sort et appliqués à tous les tournois.

Article 2.1 : BYE

Aucun bye ne peut être pris s'agissant d'une organisation en tournois fermés.

Article 2.2 : Ajournements

Les rondes 1, 3, 5 et 7 pourront être ajournées au bout de 4h30 de jeu si des parties n'étaient pas terminées. L'ajournement se déroulera conformément aux règles du jeu et la ronde suivante sera appariée avec un résultat nul ($\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$).

La partie ajournée de la ronde n reprendra après la fin de la ronde n+1 à un horaire convenu entre les deux joueurs et l'arbitre.

Article 3 : Cadence

Les tournois se jouent en 9 rondes en 90' + [30''] par coup pour toute la durée de la partie. Le nombre de rondes pourra être diminué pour les tournois dans lesquels le nombre de participants est insuffisant pour jouer 9 rondes. Les joueurs en seront informés avant le début de la ronde 1.

Article 4 : Horaires

Pointage : mercredi 24 juillet 9h00-10h30

1 ^{ère} ronde	24 juillet 2024	Début à 11h00
2 ^{ème} ronde	24 juillet 2024	Début à 16h00
3 ^{ème} ronde	25 juillet 2024	Début à 10h00
4 ^{ème} ronde	25 juillet 2024	Début à 15h00
5 ^{ème} ronde	26 juillet 2024	Début à 10h00
6 ^{ème} ronde	26 juillet 2024	Début à 15h00
7 ^{ème} ronde	27 juillet 2024	Début à 10h00
8 ^{ème} ronde	27 juillet 2024	Début à 15h00
9 ^{ème} ronde	28 juillet 2024	Début à 10h00
Cérémonie	28 juillet 2024	Début vers 15h00

Article 5 : Tarifs

Les droits d'inscriptions s'élèvent à 40€ pour les adultes et 20€ pour les jeunes (-20 ans).

Article 6 : Prix

Les prix sont définis de la manière suivante :

	Vainqueur	Deuxième	Troisième
- Tournoi A	300 euros	200 euros	100 euros
- Tournoi B et suivants	150 euros	100 euros	50 euros

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 7 : Classement

Le classement est effectué en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain=1, nulle=½, perte=0).

Les départages successifs sont le Sonnenborn Berger et la Performance pour les tournois appariés au système de Berger

A défaut, Les départages successifs seront le Buchholz Tronqué, le Buchholz et la Performance.

Article 8 : Forfaits

Un joueur apparié ne se présentant pas devant son échiquier avant un délai de 30 minutes (après l'horaire officiel de début de ronde) est considéré comme forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement. Tout joueur absent est considéré comme forfait. Tout joueur n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE. Pour signaler un forfait de dernière minute, il convient d'aller voir le responsable de l'équipe d'arbitrage ou de l'appeler par téléphone (06 83 56 36 52).

Article 9 : Contestation

Une contestation est possible dans le cas où :

- Un résultat erroné a été enregistré
- Une partie a été jouée avec des couleurs inversées
- Si un joueur signale l'erreur à l'arbitre après l'affichage des appariements mais **avant la fin de cette ronde**, il en sera tenu compte pour les appariements à venir. Les appariements déjà affichés ne seront toutefois pas modifiés.
- Si un joueur signale l'erreur **après le lancement de la ronde suivante**, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO et non pour l'attribution des prix.
- Une ronde démarre lorsque les pendules sont enclenchées et se termine lorsque les résultats sont publiés.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) saisie son résultat à l'aide du logiciel PAPIWEB (conçu par Pascal Aubry) ou à défaut annonce le résultat à l'arbitre de salle. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 11 : Parties nulles

Aucun dispositif spécifique concernant les parties nulles par accord mutuel ne sera appliqué dans les tournois.

Article 12 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs.
- Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. Si les faits sont avérés, l'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions.
- Avoir une attitude convenable
- Analyses interdites dans la salle
- Signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions.
- Toute dégradation entraînera une exclusion.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 13 : Arbitres

Arbitre en chef : DELMOTTE Eric

AFE1 / International Arbiter

Arbitre adjoint : DAIOS Camille

AFC / National Arbiter

Article 14 : Commission d'appel

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Sa saisine est obligatoirement à réaliser dès la fin de la partie concernée, par écrit auprès de l'arbitre.

Article 15 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 16 : Règlement accepté

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre en chef
Delmotte Eric

L'organisateur
Benjamin Le Corre

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le
- Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).